



Commune de La Louvière

**URBANISME**  
**AVIS D'ANNONCE DE PROJET**

Le collège communal fait savoir qu'en vertu du Code du Développement Territorial, il est saisi d'une demande de permis d'urbanisme ;

Les demandeurs sont Monsieur et Madame Gayet - Biondi Zakaria demeurant à la Chaussée de Jolimont 83 à 7170 La Hestre ;

Le terrain concerné est situé à la rue de la Houblonnière - 7110 Maurage et cadastré Maurage (8) section B n° 386 L ;

**La demande de permis, qui consiste en la construction de deux habitations jumelées, nécessite une annonce de projet sur base de l'article D.IV.40. du Code du Développement Territorial (CoDT) étant donné que celui-ci s'écarte de l'article 17 « unité de transition entre ordres continu et ouvert » avec l'application de l'article 16 du Guide Communal d'Urbanisme (GCU) en ce qui concerne les points mentionnés ci-après :**

- **2.16-2) «Implantation» vu que le projet ne présente pas un recul arrière de minimum 8m entre la construction de droite et la limite arrière de la parcelle sur laquelle elle est établie ;**
- **4.16-4) «Toiture et matériaux de toiture» vu que le projet propose des toitures de type plate-forme alors que le GCU impose des toitures à versants de pente comprise entre 20° au minimum et 50° au maximum ;**
- **5.16-5) «Matériaux d'élévation» vu que le projet prévoit un revêtement de plaquettes de briques émaillées, de bardage bois ainsi que de schiste noir alors que le GCU impose que les façades soient construites en une seule et même matière apparente ;**

Le dossier peut être consulté tous les jours ouvrables c'est à dire du lundi au vendredi mais uniquement sur rendez-vous. Cela permettra de pouvoir conserver des mesures sanitaires optimales pour tous suite à la pandémie du « Covid19 ». Le rendez-vous se prendra auprès du Développement territorial – Bureau 4 – Place Communale, 1 à 7100 La Louvière par téléphone au 064/277959 ou à l'adresse mail suivante : [urbanisme@lalouviere.be](mailto:urbanisme@lalouviere.be) ;

Des explications sur le projet peuvent être obtenues auprès de Madame Finet Justine (téléphone 064/277959), dont le bureau se trouve à La Louvière - Place Communale 1 - auprès du Développement territorial ;

L'annonce de projet se déroulera du 21/04/2021 au 05/05/2021 ;

Les réclamations et observations écrites sont à envoyer du 21/04/2021 au 05/05/2021 au collège communal :

- par courrier ordinaire à l'adresse suivante : Collège Communal - Place communale 1 à La Louvière
- par courrier électronique à l'adresse suivante : [urbanisme@lalouviere.be](mailto:urbanisme@lalouviere.be)